

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 8
Nbre de représentés : 2
Nbre d'absent/excusé : 1*

*Date de convocation : 03/02/2017
Date d'affichage : 10/02/2017*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 7 février 2017

Le sept février deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BOILEAU Florent - M. BINET Frédéric
M. CARON Yves - Mme DELAVENNE Fabienne - M. GAUDRILLER
Patrick - M. SALOME Marc - M. WALLET Jacky

Etaient représentés : M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie) et Mme
CHAVERON Colette (Pouvoir à M. CARON Yves)

Était absente : Mme CADET Vinciane

M. WALLET Jacky est nommé secrétaire de séance.

Objet : Mise en accessibilité des ERP

Monsieur Yves CARON, adjoint au maire rappelle le projet qui consiste à mettre aux normes d'accessibilité l'accès des bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Il informe le Conseil Municipal qu'un diagnostic pour les travaux à réaliser sur la commune de Domart-sur-la-Luce a déjà été effectué par l'agence SOCOTEC et qu'une demande de subvention peut être déposée auprès de l'état au titre de la D.E.T.R. et au titre de la réserve parlementaire.

Il précise en outre que pour des raisons financières, tous les travaux recensés par cette étude ne pourront pas être réalisés dans leur intégralité et qu'il convient de prévoir plusieurs tranches.

Il propose que les devis de l'entreprise Georges BOUILLOT, située à Démuin soient retenus pour un montant total de 6 895 € HT - 8 274 € TTC pour une première tranche, dont le détail suit :

- Rampe d'accessibilité PMR du bureau de poste 900 € HT - 1 080 € TTC
- Rampe d'accessibilité PMR mairie : 1 500 € HT - 1 800 € TTC
- Rampe d'accessibilité PMR école : 4 495 € HT - 5 394 € TTC

Et qu'une demande de subvention au titre de la DETR soit déposée auprès des services de l'état ainsi qu'au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les devis de l'entreprise Georges BOUILLOT pour les travaux de mise en accessibilité des ERP de la commune (bureau de poste, mairie et école) pour un montant total de 6 895 € HT soit 8 274 € TTC

- Donne son accord afin que soit déposée une demande de subvention la plus large possible dans le cadre de la DETR au titre des travaux d'aménagement des bâtiments communaux pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite tels qu'ils viennent de leur être présentés pour une première tranche.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.
- De prévoir au Budget Primitif 2017, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Frédéric BINET